

En ULIS LP, l'élève prépare :

◆ sa formation professionnelle :

En lycée, vers l'apprentissage...

◆ son insertion professionnelle :

- demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

- réflexion sur le milieu de travail qui est adapté : milieu ordinaire ou protégé (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)...

Stages de pronostic d'adaptation

Les élèves susceptibles d'être orientés en ULIS Pro bénéficient auparavant, durant leur scolarité en collège, de périodes de « pronostic d'adaptation ».

Ces stages ne sont pas des « stages de découverte » mais une modalité d'évaluation de la capacité du jeune à suivre les enseignements professionnels de la section de CAP envisagée.



L'ULIS PRO c'est :

- ✓ soit sur une année de **construction de projet**, pour préparer une orientation vers une section de CAP sous statut scolaire dans un lycée, ou chercher un employeur pour préparer un CAP en contrat d'apprentissage.
- ✓ soit **inscription en première année de CAP** pour préparer le diplôme de son choix avec le soutien du dispositif ULIS Pro.

Pouvoir envisager l'éventualité d'un internat :

Soit à l'année, soit de façon ponctuelle pendant un stage :

- ❖ si le temps de trajet entre le lycée et le domicile est trop long.
- ❖ pour limiter la fatigue et ainsi favoriser la concentration.
- ❖ pour bénéficier d'un cadre rassurant et propice aux apprentissages.

Etre motivé, ponctuel, prendre des initiatives.

- ❖ commencer à amorcer le changement de statut de l'élève vers le salarié.
- ❖ envisager l'apprentissage ou les stages certificatifs de CAP.

Etre capable de suivre un rythme soutenu:

- ✓ 30 heures en formation sous statut scolaire
- ✓ ou vers l'apprentissage, 35 heures en entreprise.

Etre acteur de son projet :

- s'impliquer dans la construction de son projet professionnel.
- envisager un partenariat entre le jeune, sa famille et l'équipe éducative.
- visiter des structures (élève ainsi que sa famille).

Etre capable d'être en inclusion en milieu ordinaire :

- en entreprise (35h/semaine)
- sur les plateaux techniques du lycée professionnel (15h /semaine)

Etre conscient de ses compétences et de ses incapacités.

- accepter la situation de handicap pour pouvoir s'engager dans un projet adapté.
- faire valider le projet par le médecin scolaire

Pour poursuivre sa scolarité au sein d'un dispositif ULIS LP, il faut

Etre autonome dans ses déplacements :

(transports en commun, deux roues...)

- ✓ pour se rendre au Lycée
- ✓ pour se rendre sur les lieux de PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel)

Pouvoir évoluer au sein d'un lycée :

- ✓ de façon autonome et responsable.
- ✓ en sachant gérer la liberté inhérente au statut de lycéen.